

CENTRE-VAL DE LOIRE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2016-022

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2016



Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret	
R24-2016-02-10-003 - ARRETE constatant la désignation de nouveaux membres au	
Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val c	
Loire (CESER) (2 pages)	Page 3
R24-2016-02-15-001 - ARRÊTÉ portant modification de la composition du mité	
régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionne les et de son bureau	
(3 pages)	Page 6
R24-2016-02-11-002 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2 A l'arrêté par composition du	
Conseil Académique de l'Education Nationale de l'académie a l'éaus-Tours (CAEN)	
(3 pages)	Page 10
R24-2016-02-12-002 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 3 A rrêté portant composition du	
Conseil Académique de l'Education Nationale de l'a ao mie d'Orléans-Tours (CAEN)	
(2 pages)	Page 14
rectorat d'Orléans-Tours	
R24-2016-02-04-001 - arrêté relatif à l'évolution ac arte des formations pour la rentrée	
scolaire 2016 (2 pages)	Page 17

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et l'u Loiret

R24-2016-02-10-003

A R R E T E constatant la désignation de nouveaux membres au Conseil Economque, Social et Environnem na la la région Centre- la de Loire (CTSER)

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRETE

constatant la désignation de nouveaux membres au Conseil Economique, Social et Environnementa le la région Centre-Val de Loire (CESER)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL D'_ VIRE Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Hor reur Chevalier dans l'Ordre National du Méri.

Vu le code général des collectivités territoriales, et note con articles L 4134-2, R4134-1 à R 4134-4 et R 4134-6;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 porta engagement national pour l'environnement (grenelle 2) ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 20 poditié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans per rég. Les départements ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociau. Cenvironnementaux régionaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à conster eu 1 er janvier 2016;

Vu l'arrêté préfectoral : 13-230 du 25 octobre 2013 constatant la composition du Conseil Economique, Social Environmental de la Région Centre ;

Vu l'arrêté pr'fec 1 1° 13-294 du 26 décembre 2013 modifiant la composition du Conseil Economique Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu le co rier du 13 janvier 2015 par lequel M. Eric SIONNEAU annonce sa démission;

Vu la du 21 janvier 2016 par laquelle l'Union Syndicale SOLIDAIRES région Centre désigne M. Yves URET en qualité de membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, en remplacement de M. Eric SIONNEAU;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1^{er}:

Est constatée au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire la vacance du siège de M. Eric SIONNEAU membre désigné l'Union Syndicale SOLIDAIRES région Centre dans la catégorie « organisations syndicales de sai. représentatives au niveau régional ».

Article 2:

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 est modification qu'il suit

<u>2nd collège</u>: organisations syndicales de salariés représentatives av. <u>au cgional Membres désignés par l'Union Syndicale SOLIDAIRES région</u> ntre

M. Yves DURET demeurant 12, rue catherinot 18000 BOURGES

Le reste sans changement.

Article 3:

Le Secrétaire général pour les affaires région les est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administration l'Europh région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10 février 2016 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n°16.057 enregistré le 15 février 2016.

Préfecture de la région Centre-Val de Loira et la Loiret

R24-2016-02-15-001

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi, de la formation de l'orientation professionnelles et a son bureau

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional de ' ploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de s bure

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIR. PREFET DU LOIRET

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneu. Chevalier dans l'Ordre National du Méri

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 612. 3 et N. 6123-3-5;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014332-0001 du 28 novembre 2 14 por ant création et nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, confirmation et de l'orientation professionnelles ;

Vu la délibération du Conseil Régional en ce du 4 février 2016, portant désignation de ses représentants au CREFOP;

Vu le courrier en date d 2 février 2010. Amicentre-Val de Loire, portant désignation de ses représentants, au titre des principal opéra urs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles prévus au 5° de l'ar.

7. 6123-3-3 du code du travail.;

Sur proposition du Secréta. Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

ARRÊTE

Article 1er

La composition de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle se de récon Centre-Val de Loire, présidé conjointement par le Préfet de région ou son le sentant d'une part et le président du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire ou son représentant d'autre part, est modifiée comme suit :

itre égion : quatre représentants

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

M. Jean-Patrick GILLE M. François BONNEAU

Mme Isabelle GAUDRON M. Pierre COMMANDEUR

inc isauciic GAODRON Wi. I iciic COMMANDEOR

Mme Anne LECLERCQ

M. Charles FOURNIER M. Gérard NICAUD

Mme Cathy MUNSCH-MASSET Mme Jalila GABORET

Article 2

La composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles de la région Centre-Val de Loire, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et le président du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire ou son représentant d'autre part, est modifiée comme suit :

Au titre de la région : six représentants

Titulaires	Supplean
Mme Isabelle GAUDRON	M. Pierre C)M AANDEUR
M. Gilles LORY	
M. Jean-Patrick GILLE	Mma An. CCLERCQ
M. Charles FOURNIER	M. NICAUD
Mme Cathy MUNSCH-MASSET	Mme Anne BESNIER
Mme Constance DE PÉLICHY	M. Jeanne BEAULIER

Article 3

Monsieur Jacques MARTINET et Madame Ivi. Hélène CARLAT sont respectivement nommés membre titulaire et membre suppléante de Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles pour l'association AMICENTRE-Val de Loire, au titre de représentants des principar x opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles prévau 5 1 a icle R. 6123-3-3 du code du travail.

Article 4

Le 1) de l'article 2 de l'arrêté préfector n°2014332-0001 du 28 novembre 2014 et les 1) de l'article 2 et f) de l'article 7 de l'arrêté préfector al n°2014343-0007 du 9 décembre 2014 sont abrogés.

Article 5

Le Secrétaire géné... pur les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recue. Ps actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 février 2016. Le Préfet de la région Centre-Val de Loire Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.058 enregistré le 15 février 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire Secrétariat général pour les affaires régionales 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le : Tribunal Administratif

28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au tern et d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne explicite de l'un de ces recours.

Préfecture de la région Centre-Val de Loira et la Loiret

R24-2016-02-11-002

ARRÊTÉ MODIFICATIF N 2

A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de l'Education Nantale de l'académie d'Ull'ans-Tours (CLEN)

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2 A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de l'académie d'Orléans-Toure (CAEN)

LE PREFET DE LA REGION CENT 'E. VAL DE LOIRE Chevalier dans l'Ordre de la ' ég. d'' onneur Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation, et notamin. ses anticles L 234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 "il '004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 15 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du I , à conpter du 1^{er} janvier 2016;

Vu l'arrêté n° 1: 121 en 1 6 février 2015 portant composition du conseil académique de l'éducation nationaie l'académie d'Orléans Tours pour une durée de 3 ans ;

Vu le courrier en a. lu 13 ctobre 2015 du Président de l'université d'Orléans ;

Vu le cour ... ene du 4 février 2016 de la FCPE;

Va. Eliber a du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 4 février 2016;

Sur la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1^{er}:

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 6 février 2015 est modifié ainsi qu'il un

TITULAIRES

SU. ZANTS

Mme Cathy MUNSCH-MASSET
Mme Anne BESNIER
Mme Isabelle GAUDRON
M. Joël CROTTÉ
Mme Estelle COCHARD
M. Florent MONTILLOT
Mme Jalila GABORET
M. Philippe LECOQ

Mme Anne COLERCQ
M. Pierre JOMMANDEUR
Mme Caia / NDRE
Mr Fa PIDOUX
P Gérard NICAUD
en Cars de désignation
en cours de désignation
Mme Nadine BOISGERAULT

L'article 5 de l'arrêté susvisé du 6 vrier . 15 est modifié ainsi qu'il suit :

> 3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseign ent supérieur

TITULF.IN.

SUPPLEANTS

Université d'Oncar s M. Youssoufi TOO

Mme Nathalie MAGNERON

L'article 6 Le l'arrese susvisé du 6 février 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

7 re, entants des associations de parents d'élèves

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre de la FCPE
M. Christophe PALLIER
Mme Claire VILLE
Mme Christine LAFFITTE
M. Nadia HEURAUX
M. Vincent BOUCHOT
M. Hervé CHOPLIN

M. Marc TEISSIER
M. René BOUDINET
M. Didier NEVOUX
Mme Annie BAPTISTE
M. Serge POTTIER
Mme Christine GEORGELIN

Pour l'enseignement agricole

TITULAIRE

SUPPLEANT

Au titre de la FCPE M. Bruno BUGELLI

M. Bruno FLEURANT

Le reste demeure sans changement.

Article 2:

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le Recteun l'académie d'Orléans-Tours, le directeur régional de l'alimentation, de l'agricultur de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qu. la publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Var de Loire.

Le P 'f.t de a région Centre-Val de Loire, né: Nacer MEDDAH

Arı ° 16.056 enregistré le 15 février 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-10 de de justice administrative :

- un recours gracioux, a sé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Secrétariat général pour les affaires régionales 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recov hie. .que, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recour rtentieux, en saisissant le : Tribunal Administratif

28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux re. ca, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un re ours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite de l'un de ces recours.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et l'u Loiret

R24-2016-02-12-002

ARRÊTÉ MODIFICATIF N 3

A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de l'Education Nantale de l'académie d'Ull'ans-Tours (CLEN)

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 3 A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de l'Educ. Nationale de l'académie d'Orléans-Tours (CAEN)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL.

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d' nnec.

Chevalier dans l'Ordre National de Mérite

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L ^4-1 } L234-8 et R234-1 à R234-15 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 difié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans régions et dans les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nomman. 1. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter value 2016;

Vu l'arrêté n° 15.021 en date du 6 f'vi. 1015 portant composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académic "Orle les Tours pour une durée de 3 ans ;

Vu le courrier en date du 23 rovembre 2015 de la CGT;

Sur la proposition du secréu. ¿énéral pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er:

L'article 9 de rrête asv 2 du 6 février 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

Le présentants des organisations syndicales de salariés sont les suivants :

TITULAIRE

<u>SUPPLEANT</u>

Au titi <u>e la CGT</u> M. Jose Manuel FELIX

Mme Marie Paule SAVAJOL

Le reste demeure sans changement.

Article 2:

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, l 12 fév ier 2016 Le Préfet de la ré ion Cale-Val de Loire, Signé: Na MEDDAH

Arrêté n° 16 7 3 en. stré le 17 février 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, le pours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du che de justice administrative :

- un recours gracieux, adr á à : \ Pré et de la région Centre-Val de Loire

Secremat général pour les affaires régionales rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX;

- un recours contentieux, en isc at le : Tribunal Administratif

28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou l'érarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicité de l'un de ces re cours.

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-02-04-001

arrêté relatif à l'évolution de la carte des formations pour la rentrée scolaire 2010

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS TOURS

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le décret du 14 avril 2011 portant nomination de la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours Madame Marie REYNIER

VU les articles L211-2, R222-19 et R222-25 du code de l'éducation

VU l'avis du conseil académique de l'éducation nationale du 16 octobre 2015

VU la délibération de l'assemblée plénière du conseil régional de la région Centre du 19 ... bre 2 J15

VU la convention annuelle d'application du CPRDFP relative à la programmation des formatio. ofessionnelles sous statut scolaire pour la rentrée 2015 en date du 19 novembre 2015

ARRETE

Article 1 : Les mesures relatives à l'évolution des structures des établisse ents pu es du second degré sont arrêtées comme suit pour la rentrée 2016 :

1 - Ouvertures de formations

1.1 - Brevet de Technicien Supérieur

Eure et Loir

Lycée des métiers Edouard Branly DREUX - 0280021W

Ouverture d'une demi-division de BTS Systèmes Numériques or 'or

A : Informatique et Réseaux - capacité : 16 élèves

Loiret

Lycée professionnel Jean de la Taille PITHIVIERS – 045 ' ` ` ` A

Ouverture d'une demi-division de BTS Maintenance des Sysu

Option A : Systèmes de Production - capacité : 15 élèves

1.2 - Baccalauréat général

Lycée général et technologique Bernard Palissy – GIŁ , – 0450029M

Ouverture de la spécialité Sciences de l'Ir rénieur

1.3 - Baccalauréat technologique

Indre et Loire

Lycée général et technologique Alfred de igny L HES – 0370016S

Ouverture de la série STI2D - Innovation \ nolo ;ique Eco-Conception

Loiret

Lycée général et technologique Dul amel du Monceau – 0450062Y

Ouverture de la série STI2D – S e d'Information Numérique

1.4 - Baccalauréat professionnel

Eure et Loir

Lycée professionnel Philibe. de l'Orr le LUCE – 0280009H

Ouverture bac pro A énagei. • f nition du bâtiment - capacité : 15 élèves

Loiret

Lycée professionnel Jeanne Verdier MONTARGIS – 0450043C

Ouverture bac pro Tort - cité: 15 élèves

Lycée profession el Pac augrin JRLEANS – 0450786K

Ouverture du bac Méti rs de la sécurité – capacité : 16 élèves

Lycée profes nne. Lau Blanc CHALETTE-SUR-LOING – 0451442Y

Ouverture 🖰 bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques – capacité : 15 élèves

Lyc' rote, nel Gaudier Brzeska SAINT JEAN DE BRAYE – 0450064A

Cave. du ba. o Artisanat et métier d'art : arts de la pierre – capacité 15 : élèves

cée r ofessionnel Jean Lurçat FLEURY-LES-AUBRAIS – 0451067R

Jare du bac pro Esthétique cosmétique parfumerie – capacité : 15 élèves

1.5 - 'ficat d'aptitude professionnelle

Loir et C

Lycée professionnel Delaunay BLOIS – 0410832G

Ouverture CAP Employé de commerce multi-spécialités – capacité : 15 élèves

Loiret

Lycée professionnel Château Blanc CHALETTE-SUR-LOING - 0451442Y

Ouverture CAP Ebéniste – capacité 15 élèves

2 - Ajustements de capacités d'accueil

Baccalauréat professionnel

Loiret

Lycée professionnel Jeannette Verdier MONTARGIS – 0450043C Réduction de la capacité d'accueil du bac pro logistique de 45 à 30 élèves

Lycée professionnel Paul Gauguin ORLEANS – 04500786K

Réduction de la capacité d'accueil du bac pro Gestion administration de 64 à 48 élèves

Lycée professionnel Château Blanc CHALETTE-SUR-LOING -0451442Y

Réduction de la capacité d'accueil du bac pro Technicien du froid et du conditionnement d'a. 24 à 15 élèves

3 - Fermetures de formations

3.1 - Baccalauréat professionnel

Eure et Loir

Lycée professionnel Philibert de l'Orme LUCE - 0280009H

Fermeture du bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés

3.2 - Certificat d'aptitude professionnelle

Loir et Cher

Lycée professionnel Sonia Delaunay BLOIS - 0410832G

Fermeture du CAP Employé de vente spécialisé – option B : produits et équiper de contract de la contract de la

Lycée professionnel Château Blanc CHALETTE-SUR-LOING – 0451 42Y

Fermeture du CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agen

Lycée professionnel Gaudier Brzeska SAINT JEAN DE BRAYE 7000

Fermeture du CAP Tailleur de pierre, marbrier du bâtiment et de a décora ion

3.3 –Transformations

Indre

Lycée général et technologique Pierre et Marie Curie – CH FAUROUX – 0360009P

Réduction de la capacité d'accueil de la spécialité Mercatiqu. baccalauréat technologique STMG de 36 à 21 pour ouverture de la spécialité Gestion et Finance du baccalauréa de cennologique STMG à 15.

Lycée général et technologique Bernard Palissy – GL. – 0450029M

Réduction de la capacité d'accueil de la spécialit in lovation et Technologie et Eco-conception du baccalauréat technologique STI2D de 30 à 15 pour ou le de la chief Système d'Information Numérique du baccalauréat technologique STI2D à 15.

Article 2 : Le secrétaire général de l'acad nie d ...ns-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fair Lans, le 4 février 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Marie REYNIER